

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c.  
Réclames... 75  
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Par s'abonne :

A SAUMUR :

A PARIS :

Par M. L. LAYAS-LÉVITE

Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.

Six mois... 16 fr.

Trois mois... 8 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

Six mois... 18 fr.

Trois mois... 9 fr.

Par trimestre... 3 fr.

Un an... 35 fr.

» Dans ces conditions, le gouvernement a pensé que tout ce qui compliquerait cette question serait dangereux, que tout ce qui l'aplanirait serait sage et patriotique; et alors nous nous sommes demandé si l'intervention du gouvernement ne serait pas une complication.

» Cette intervention ferait-elle la paix? Amènerait-elle une majorité de gouvernement meilleure que celle qui existe? Nous ne l'avons pas pensé.

» Les raisons qui ont empêché le cabinet de poser cette question, et de la faire figurer dans son programme sont les mêmes aujourd'hui et s'imposent plus encore.

» Notre devoir est donc tout tracé. Nous ne voulons pas apporter de nouvelles complications. En politique, les interventions gouvernementales peuvent être utiles, mais c'est un risque à courir. Est-il sage de le courir?

» Le risque de modifier la majorité, le risque de transformer cette question en une question de discorde entre deux fractions du parti républicain, passent par-dessus la question elle-même, le rôle du gouvernement, qui est un rôle de médiateur. C'est pourquoi, dans ces circonstances, le gouvernement ne prend pas parti.

» En agissant ainsi, nous savons que nous ne donnons pas satisfaction à nos amis et que nous nous exposons aux outrages des adversaires de nos institutions; mais nous faisons ce sacrifice au besoin d'union du parti républicain. Nous donnons un exemple de sagesse, nous faisons œuvre d'apaisement et nous convions à cette œuvre tous les membres de la majorité républicaine.

L'accueil fait au président du conseil par la commission, qui est, on le sait, en grande majorité hostile au scrutin de liste, a été des plus froids.

Après avoir entendu M. Ferry, la commission a repoussé tous les amendements soumis à son examen; puis elle a nommé M. Boyssset rapporteur.

On parlait beaucoup, dans les couloirs de la Chambre, d'une conversation qui aurait eu lieu avant-hier à l'Élysée entre un député d'un département de l'Ouest et le Président de la République.

M. Grévy aurait manifesté un grand désir de conciliation, mais il n'aurait pas dissimulé qu'un changement dans le haut personnel gouvernemental, dans les circonstances actuelles, surtout s'il portait davantage le pouvoir vers la gauche, produirait une impression grave à l'étranger et ferait croire à une modification dans la politique extérieure de la France.

Le Président de la République semblait résolu à ne pas prendre la responsabilité d'un pareil changement.

L'anniversaire du 18 mars a été fêté à Lyon par deux banquets. Le premier était présidé par M. Benoit Malon, ancien membre de la Commune; on y a bu à la mort de Galliffet, à Louis Blanc et au héros qui a tué Alexandre II. Le second s'intitulait Banquet du parti révolutionnaire d'action. Il avait choisi comme président d'honneur Russakoff, l'assassin du Czar; le président effectif était le président Tacusset. Un citoyen inconnu a bu successivement à Russakoff, aux assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, aux soldats qui n'ont pas tiré sur le peuple, et enfin au retour de la Commune.

La promotion de généraux de division et de brigade qui devait être signée lundi par le général Farre a été ajournée, par suite du décès du gouverneur militaire de Paris.

C'est à la fin du mois seulement que le ministre de la guerre soumettra cette promotion à ses collègues.

## COMMENT ON NOUS DÉGRÈVE.

Au moment où les maîtres du jour font sonner les bienfaits de leurs prétendus dé-

grèvements, nous engageons les ruraux à méditer les faits suivants qui les intéressent tous plus spécialement, en même temps que la population tout entière.

D'abord, en ce qui concerne l'impôt foncier sur les terres non bâties, un dégrèvement de 20 0/0 avait été presque promis par l'organe de M. Léon Say, comme une dette sacrée et urgente envers l'agriculture. La commission du budget a proposé au ministre des finances de mettre ce dégrèvement à l'étude.

Rien de plus aisé à réaliser. Le dégrèvement n'étant que de 40 millions, et les plus-values des impôts indirects dépassant 400 millions, il resterait encore un bon considérable pour les cas imprévus.

Mais il paraît que ces plus-values sont déjà retenues pour d'autres emplois. MM. Magnin et Wilson opposent un refus péremptoire à toute proposition de dégrèvement.

Saluez, messieurs les ruraux! et continuez d'écouter les paroles, les belles paroles, du président du Sénat.

Maintenant voulez-vous savoir à quoi serviront les 40 millions dont on refuse de vous faire grâce?

A servir la propagande antireligieuse dont M. Ferry est l'agent dévoué. Ainsi, pour installer partout des maîtres d'école enfichrétiens et enrégimenter de force les enfants des familles chrétiennes, il faudra plus de 30 millions, sans compter les quatre centimes additionnels que vous aurez à payer en sus. L'avantage de faire de vos enfants des louveteaux pour les loges, des chenapans sans foi ni loi, n'est pas payé trop cher, n'est-ce pas?

Les dépenses de l'enseignement secondaire et supérieur, visant au même but, seront aussi considérables.

Voyons, honnêtes ruraux, est-ce là ce que vous attendiez des 363 lorsque vous vous laissâtes prendre à leurs promesses? Jamais vit-on un peuple honnête et sensé donner dans des pièges aussi grossiers et aussi odieux?

Mais ce n'est pas tout. Malgré l'excédent des recettes sur les dépenses, le ministre des finances émet aujourd'hui un nouvel em-

venez plus me voir.

— Monsieur Fauvel est trop bon pour en vouloir à personne, répondit simplement le paysan.

— Voici un de mes amis qui désire vous connaître, ajouta l'architecte en me faisant avancer jusqu'au premier rang.

Michel Desvignes leva les yeux sur moi, et, comme on dit vulgairement, me toisa de la tête aux pieds en prononçant ce seul mot :

— Ah!

— Il arrive de Paris, ajouta Léon.

A ce nom de Paris, Michel recula d'un pas; ses traits se contractèrent violemment; il porta la main à son front.

— Et jeudi, si vous le voulez, il vous y ramènera.

— Jamais! s'écria vivement Desvignes, je l'ai juré.

— Eh bien! dis-je à Léon en nous éloignant, je te dispense de l'histoire de Michel Desvignes, je la connais maintenant.

— Bah!

Parti de son village avec ses gros sabots, ton Normand arriva un beau matin à Paris, se fit froiteur ou porteur d'eau, et s'amouracha d'une cuisinière; voilà le vaudeville. — Un mois plus tard, reconnaissant que la donzelle avait des attentions marquées pour le valet du duc d'Enfance, Michel, en véritable Othello, jura de perforer la belle si celle-ci détournait les yeux de ses casseroles. Nous

touchons au drame. — La dame continuant à lancer ses ceillades dans la maison voisine, Desvignes s'est présenté un soir devant l'infidèle, et, pour la punir de sa trahison, le pauvre sot a avalé en sa présence une fiole de n'importe quoi. Nous sommes en pleine tragédie. — Comme la dose n'était pas assez forte, la camarade a rejeté sur la terre le trop amoureux Michel qui, désabusé enfin des amours parisiennes, est revenu au village, Petit-Jean comme devant, pour garder ses moutons. Ainsi finit la comédie. — C'est bien cela, n'est-ce pas?

— Tu es à cent lieues de la vérité.

— Comment, ce n'est point ainsi!...

— Ton canevas de roman est charpenté peut-être selon les règles de l'art, et je ne doute pas qu'ayant reçu les développements nécessaires il n'ait du succès; mais je te le répète, il ne ressemble en rien à celui de Michel Desvignes; de plus, tu fais de ton héros un vulgaire campagnard, tandis que le mien est une nature d'élite.

— Mais enfin qu'est-ce que Michel? Je veux connaître ses aventures, il me les faut; je tiens essentiellement à savoir ce qui lui fait éprouver une telle répulsion pour Paris.

— Demain, l'ai-je dit; aujourd'hui, soyons tout à la fête.

Le lendemain, sous la verte tonnelle de son jardin, Léon Fauvel me raconta ce qui suit :

La famille de Michel Desvignes est originaire de ce pays, et depuis un temps immémorial la ferme des Coudriers lui appartient.

Celle-ci, à vrai dire, n'a point eu d'abord l'importance qu'elle possède aujourd'hui. Un vaste champ de terre labourable, une cour plantée de pommiers, trois corps de bâtiment, et c'est tout. Quoi qu'il en soit, les Coudriers sont d'un bon rapport, et s'ils n'ont pas donné une immense fortune à leurs possesseurs, ils les ont, du moins, garantis de la misère, et leur ont procuré, dans la suite, une certaine aisance.

Il y a trente ans, la ferme était habitée par Jean Desvignes, le père de Michel. Contrairement aux autres cultivateurs de la contrée, sur la figure desquels on lit la force et la santé, Jean Desvignes était maladif, et incapable, six mois de l'année, de diriger lui-même sa modeste exploitation. Secondé par une femme courageuse et intelligente, la ferme, cependant, ne périlita point, et l'abondance continua à être l'hôte du logis.

Deux enfants naquirent à Jean Desvignes : Michel et François. A l'époque dont nous parlons, Michel venait d'atteindre sa dix-huitième année; son frère en avait quinze à peine.

En grandissant, leur caractère se développa nécessairement, et jamais, peut-être, dissemblance

## L'OUBLIEUSE

(Suite.)

A première vue, Michel Desvignes me parut un homme de cinquante ans environ; ses cheveux presque blancs formaient comme une couronne autour de sa tête; il avait l'air triste et bon.

Je fis surtout une remarque que je communiquai à mi-voix à Fauvel :

— Voilà un homme qui a beaucoup souffert, lui dis-je.

— Plus que tu ne le supposes, répartit mon ami Léon; il y a dans son histoire ce que vous cherchez tant, vous autres romanciers : du drame et de la comédie, de la tragédie et du vaudeville.

— C'est un héros, alors?

— Oui, à sa manière.

— Raconte-moi la vie de Michel Desvignes!

— Demain. — Tiens, ajouta Fauvel, avant de te la raconter, je vais lui dire quelques mois seulement; remarque, je te prie, le jeu de sa physionomie, cela te servira de préface.

En achevant ces paroles, Léon fendit la foule et parvint jusqu'à Michel Desvignes.

— Michel, lui cria-t-il, je vous en veux; vous ne

prunt d'un milliard en 3 0/0 amortissable. Vous aurez encore à payer de ce chef une addition de 35 à 40 millions pour la rente et pour l'amortissement. Voilà à quoi aboutissent pour vous les dégrèvements!

Pour vous imposer toutes ces charges, on a eu soin de composer la commission du budget exclusivement de frères et amis. Pas un seul conservateur n'y est admis. Les trois milliards du budget sont une cagnotte de famille. Tous les partis le payent, mais le parti républicain seul l'encaisse et en distribue les fonds au gré de ses passions ou de ses appétits. Il ne laisse à nul profane la faculté d'y mettre le nez. C'est là le gouvernement de tous par tous, suivant la formule du chef du parti!

Vous voyez, ruraux, que si le carême est arrivé pour vous, le carnaval est plus florissant que jamais pour les maîtres que vous vous êtes donnés!

On dit cependant que vous aurez la simplicité de les réélire, et, que vous votiez par arrondissement ou par département, vous voterez en jobards comme devant?

Après ce que nous voyons depuis trois ans, il paraît qu'on croit pouvoir tirer à vue indéfiniment sur votre crédulité. De toutes les formes du crédit agricole, c'est celle-là seule qui est une réalité dans notre pays.

Si c'est ainsi que vous trouvez bon qu'on vous dégrève, nous demandons comment on s'y prendrait pour vous mieux surgrever et vous ruiner?

## LIBERTÉ POUR LES UNS,

TYRANNIE POUR LES AUTRES.

Etrange époque que la nôtre, où l'on voit les mêmes hommes refuser aux uns la liberté qu'ils réclament pour les autres, et ne pas plus se soucier d'être conséquents avec leurs principes que s'il n'existait pas de principes, et si le bon plaisir était l'essence même du gouvernement républicain. Tandis, en effet, que nous voyons la majorité applaudir à la politique qui a dispersé les communautés religieuses, et repousser tout ce qui pourrait reconnaître et garantir le droit d'association dans l'ordre religieux, nous voyons cette même majorité, par l'organe de M. Allain-Targé, élaborer sur les syndicats professionnels un projet de loi dont l'objet est non-seulement de reconnaître et de garantir à ces syndicats ouvriers le droit d'association et de réunion, mais encore de leur accorder, une fois pour toutes et en bloc, cette personnalité civile que les communautés religieuses non autorisées n'ont jamais présumé posséder et n'ont jamais réclamée.

La situation de ces communautés religieuses non autorisées, même avant l'exécution des décrets du 29 mars et leur dispersion violente, on sait ce qu'elle était. N'étant pas reconnues par l'Etat, ces communautés ne formaient pas ce qu'on appelle en droit une personne civile, et par suite, elles ne pouvaient ni posséder, ni acquérir. Les immeubles où habitaient leurs membres, les églises où ils priaient, les cloîtres où ils étudiaient, devaient appartenir à des person-

nes individuellement déterminées, et étaient soumis aux mêmes droits de mutation, aux mêmes règles de succession que les biens de tous les autres citoyens. C'était une situation de droit commun, et l'on sait ce que les décrets du 29 mars ont entrepris et exécuté contre elle.

Quelle conduite différente aujourd'hui ne tient-on pas à l'égard des syndicats professionnels, c'est-à-dire, pour parler plus clairement, à l'égard des associations ouvrières! Le projet de loi que M. Allain-Targé vient de rédiger à nouveau, en tenant compte des modifications réclamées par le gouvernement, et qui se trouve aussi être l'expression à la fois des sentiments de la majorité et de ceux du ministère, ce projet de loi, disons-nous, ne se contente pas de reconnaître aux membres de ces syndicats professionnels le droit de se réunir et de s'associer, elle lui accorde de plus la personnalité civile. Formant désormais une personnalité civile, ces syndicats pourront donc créer une caisse, posséder non-seulement des biens mobiliers, mais même tous les immeubles nécessaires à leur réunion et à l'établissement de bibliothèques, de cours d'apprentissage et d'instruction professionnelle.

Pour exister avec tous ces avantages, ces syndicats n'auront qu'à adresser à l'administration une simple déclaration préalable, à lui faire connaître leurs statuts huit jours avant leur constitution. Aucune autorisation du gouvernement ne leur sera nécessaire. En un mot, tout ce qu'on refuse aux communautés religieuses, on l'accorde aux syndicats professionnels. Pour ceux-ci la liberté est entière, pour celles-là disparition et proscription. Ce n'est pas que nous envious aux futurs syndicats la liberté qu'on s'approprie à leur donner, mais nous nous étonnons à bon droit d'une telle différence de conduite à l'égard des uns et des autres, d'une telle inégalité de traitement à leur égard. *Non equidem invidio*, dirons-nous avec le poète, *miror magis*.

Cette différence aurait-elle donc quelque raison d'être? Les syndicats seraient-ils aussi inoffensifs que les communautés religieuses seraient dangereuses?

Nous ne voulons pas médire des syndicats professionnels; mais nous pourrions bien faire remarquer cependant que leur existence pourrait avoir sur l'ordre matériel de la société des conséquences bien autrement directes et bien autrement énergiques que celles qu'ont jamais eues les communautés religieuses. Que quelques centaines ou même que quelques milliers d'hommes ou de femmes se réunissent et s'associent pour prier, pour soigner les vieillards, les infirmes et les malades, ou pour enseigner l'enfance: voilà qui ne peut pas jeter un grand trouble économique dans la société, alors même qu'il n'en résulterait pas un très-grand bien. Avec les syndicats professionnels, il en va tout autrement.

Sans doute, la faculté qu'ils ont de créer des caisses d'assurances contre la vieillesse, le chômage, la maladie, des ateliers, des établissements de refuge, des écoles industrielles, etc., etc., ne peut guère produire que des avantages. Mais peut-on s'exprimer

avec la même assurance en ce qui concerne leur droit d'organiser des sociétés coopératives et celui d'exercer des fonctions d'arbitre? Nous ne voulons rien préjuger assurément sur les effets économiques et sociaux que pourrait avoir l'exercice de ces droits. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que ces effets se produiront dans un domaine bien autrement pratique, touchant bien autrement aux intérêts de tous et de chacun de celui où se produisent les conséquences qui résultent de l'association de quelques religieux et de quelques religieuses. Si mal il y a, ce ne sera pas un petit mal. Et cependant on accorde à ces syndicats une liberté qu'on refuse aux congrégations.

L'industrie, si intéressante qu'elle soit, n'est pas tout dans le monde. Seule, elle ne saurait jouir de la liberté. A côté d'elle la religion, l'instruction ont aussi des droits, et des droits qui sont en quelque sorte solidaires des siens: car un ouvrier n'en sera qu'un meilleur ouvrier s'il a reçu une éducation morale et chrétienne. Il y a donc lieu de s'étonner que M. Allain-Targé n'ait pas élaboré une loi sur la liberté d'association religieuse, comme corollaire équitable à sa loi sur les syndicats professionnels.

(Le Moniteur.)

## LA QUESTION TURCO-GRECQUE.

Les conférences de Constantinople touchent à leur fin. La Porte doit remettre son projet définitif de concessions à la Grèce dans une séance prochaine, qui sera probablement la dernière.

Voici en ce moment l'état de la question. Il y a une quinzaine de jours, l'idée de céder Candie à la Grèce est revenue sur le tapis, l'Angleterre ayant changé d'avis à ce sujet depuis le Congrès de Berlin où elle était hostile à cette cession.

Les ambassadeurs l'ont proposée pour laisser à la Turquie une plus large partie de l'Epire que cette puissance refusait de céder. La Porte alors a bien accepté l'abandon de Candie, mais à la condition que l'Epire lui resterait tout entière, et que la cession de l'île la dispenserait d'entamer la moindre portion de cette province.

En Thessalie, elle ne refuse pas d'élargir la bande de frontières; toute la question se réduit à savoir si elle ira jusqu'à céder le bassin de Salembria, avec Larissa et Trikala.

Ce qui rend les négociations difficiles, ce n'est pas la résistance de la Porte, c'est la division des puissances sur la limite des concessions à faire. La Porte céderait évidemment à toute l'Europe réunie pour imposer le même plan; mais en face d'une diplomatie absolument divisée et partagée en trois groupes, elle cherche naturellement à tirer parti de ce défaut d'entente. Il ne faut pas s'étonner de cette manœuvre très-légitime.

Les plus ardents en faveur de la Grèce sont MM. Goschen et Novikoff, représentants de l'Angleterre et de la Russie. Ce sont eux qui les premiers ont jugé insuffisantes les concessions de la Turquie.

MM. Hatzfeld et de Calice, représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, désireux de trouver un moyen de conciliation pour la question de l'Epire, ont offert de constituer Prevesa à l'état de port franc, afin de donner à la Grèce la jouissance de ce port sans imposer à la Porte un trop lourd morcellement.

Quant à MM. Tissot et Corti, ambassadeurs de France et d'Italie, ils ont déclaré ne pas avoir d'instructions précises sur cette question.

Les représentants des puissances doivent, en outre, en référer à leurs gouvernements respectifs, qui se prononceront chacun de son côté, et qui auront peut-être entre eux la même divergence de vues.

Avec une pareille situation, nul n'a le droit d'accuser la Turquie de mauvais vouloir. La Turquie fait ce que toute puissance ferait à sa place; elle profite de la division des cabinets, qui est manifeste, pour céder le moins possible et sauvegarder ses intérêts.

Pourquoi donnerait-elle tout ce que veut la Grèce, quand certaines puissances la soutiennent dans le maintien de ses droits?

## Etranger.

On lit dans le *Tageblatt*, de Berlin:

« Un de nos correspondants de Vienne nous envoie les renseignements suivants touchant le nouveau Czar: »

« Un personnage prussien haut placé, qui a eu des relations avec le Czar actuel alors qu'il n'était que grand-duc héritier, et qui le connaît tout à fait, me disait que le nouveau souverain de la Russie était un homme qui ne peut plus ferme et résolu. Le Czar, a ajouté le personnage en question, a très-bonne opinion de lui-même et est peu accessible aux conseils; il est plutôt opiniâtre qu'enclin à céder. »

« Il n'a ni la douceur ni le mysticisme d'Alexandre II, mais il est éclairé et exempt de préjugés. »

« Habituellement taciturne et réservé, il a cependant parlé à plusieurs reprises des affaires politiques et gouvernementales avec le personnage qui me fournit ces renseignements. Ce dernier a pris des notes après chaque entretien. En ce qui concerne la politique extérieure, le Czar s'est montré très-sympathique pour la France, mais plutôt pour la nation française que pour l'Etat français. Il s'est exprimé d'une manière très-cordiale à l'égard des Monténégrins, pour lesquels il paraît avoir une admiration toute particulière. »

« Comme on portait un jour en sa présence un jugement défavorable sur les Finlandais: « Ce sont de bons Russes, dit-il, c'est là le principal; la nationalité n'est qu'une chose secondaire! » Il employait évidemment le mot *Russes* dans le sens politique. Concernant la politique intérieure, il se montrait réservé, mais il a fait un jour remarquer au personnage ci-dessus mentionné un passage des œuvres de Frédéric le Grand dans lequel il est dit que l'existence d'une assemblée représentant la na-

ne fut plus grande entre eux.

Michel était doux, d'une humeur toujours égale et quelque peu réveur; François était vif, remuant et d'un esprit aventureux. L'aîné commençait à s'intéresser aux travaux de la ferme, le second était le plus grand dénicheur de nids des environs.

Les deux frères ne reçurent point une éducation brillante, mais celle qu'on est convenu d'appeler solide, c'est-à-dire qui inscrit à son programme l'étude de la lecture, de l'écriture, du calcul et de l'orthographe, plus les premiers éléments de la géométrie, du dessin et quelques notions d'histoire et de géographie.

Dans ses moments perdus, Michel ajoutait tant bien que mal quelques rimes les unes aux bords des autres; François, lui, confectionnait des vases en terre glaise de mille formes différentes et des plus fantaisistes, qu'il rangeait symétriquement, ensuite, sur des rayons placés autour de sa chambre, et qu'il appelait pompeusement son magasin.

Jean Desvignes n'avait pas été sans remarquer les inclinations de ses deux fils.

— Si je venais à mourir, dit-il un soir à sa femme, j'emporterais du moins l'espérance que mes enfants sauraient eux-mêmes se tirer d'affaires.

— Dieu t'entende, répondit l'épouse dévouée.

— Michel se plait à la ferme; il commence à prendre goût à nos travaux, sa nature un peu contemplative l'attache aux champs; il aime les Cou-

driers, Michel y restera. — Quant à mon turbulent François, c'est tout autre affaire; doué d'une activité dévorante, le calme profond de nos campagnes lui pèse déjà lourdement sur l'esprit; il lui faut de l'espace; il lui faut de l'agitation, du bruit, des émotions; il trouvera tout cela soit à Caen, à Rouen, et même à Paris; ses aptitudes sont tournées vers le négoce, et je ne doute pas que mon cadet ne fasse, un jour, son chemin dans le commerce.

— Je préférerais de beaucoup que François eût les goûts de son frère.

— Femme, on ne fait pas sa destinée, on la subit, ajouta en soupirant le souffreteux fermier.

Un an environ après cette conversation, Jean Desvignes mourut; l'aîné des fils entra dans sa vingtième année.

A partir de ce jour, ainsi que l'avait prévu son père, Michel se consacra résolument à l'exploitation de la ferme; le tirage au sort passa sans l'atteindre, puisqu'à cette époque les fils aînés de veuve avaient l'amer privilège de ne point servir la patrie.

Une autre année s'était à peine écoulée que l'excellente mère de famille était enlevée à l'affection de ses enfants par une de ces maladies rapides devant lesquelles la science, à bout d'efforts, s'avoue impuissante. Michel et François Desvignes restèrent donc seuls maîtres du petit domaine pa-

ternel; inutile d'ajouter que leur douleur fut aussi vive que sincère et que de pieuses larmes furent versées sur les tombes que recouvraient les parents aimés trop tôt disparus.

— Je ne veux pas te le cacher plus longtemps, Michel, dit un jour François à son frère en revenant du labourage; je ne suis pas né pour cette vie monotone que nous menons ici; je m'ennuie profondément.

— Que veux-tu faire, François?

— Me créer une position plus en harmonie avec mes préférences: entrer dans le commerce.

— Où veux-tu aller?

— A Paris.

— Tu n'as, songes-y bien, que dix-huit ans depuis la Noël.

— Les événements si tristes de ces deux dernières années ont mûri mon jugement; j'arriverai à mon but, tu verras.

— Quel est ton but?

— Faire fortune.

— Pars donc, mon frère, répartit avec peine Michel Desvignes, que l'idée de cette séparation attristait profondément; pars, et que le ciel te protège. — Le malheur m'a exempté du service militaire, ajouta-t-il; si dans deux ans le sort t'était défavorable, je tiendrais prêt l'argent de ton rachat.

François serra vivement la main de Michel.

— Tu es meilleur que moi, fit-il avec énergie, mais j'espère n'avoir pas besoin de ton offre; je sens que j'amènerai un bon numéro.

Il y avait encore de bons numéros à cette époque!

— Quand veux-tu te mettre en route?

— Le plus tôt sera le mieux.

— Dans huit jours alors, le temps de m'accoutumer à la pensée de ton départ et de passer encore quelques soirées avec toi, près du foyer dont je vais rester le gardien.

Huit jours plus tard, François Desvignes et Michel arrivèrent, le jour du marché, un samedi dans la matinée, à Aulnay-sur-Odon, et déjeunerent selon leur habitude à l'hôtel du Lion-d'Or.

Sur les quatre heures de l'après-midi, Desvignes cadet monta sur l'impériale de la diligence qui faisait le service d'Aulnay à Caen; il embrassa une dernière fois son frère, lui fit un salut de la main au moment où les roues de la voiture s'ébranlaient; l'heure de la séparation avait sonné.

Tant que la diligence fut en vue, Michel le suivit des yeux tristement; lorsqu'elle fut disparue à l'horizon, le jeune paysan ne trouva que ces seuls mots pour traduire sa pensée: *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse!*

Nous verrons, par la suite, ce qu'il faut penser de ce proverbe.

(A suivre.)

SOPHISTE LOUÏS.

tion protège le monarque et consolide la monarchie.  
 Alexandre-Alexandrowitch a dit à ce sujet : « C'est juste ; c'est profond ! »  
 — Ontélégraphie de Saint-Petersbourg au même journal :  
 « La police a arrêté ces deux derniers jours une foule d'individus parmi lesquels figurent des personnalités très-importantes. Tous les chefs du parti terroriste semblent s'être réunis ici. »

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 23 mars.  
 La fermeté des cours s'accroît à mesure qu'on approche de la liquidation. Le 5 0/0 est à 121.25 et 121.27 1/2. L'amortissable fait 86.60 et 86.70. On est à 95.75 sur le Russe 1877.  
 L'action de la Banque de France atteint le cours de 4,800. L'action du Crédit foncier s'établit au-dessus de 1,800, à 1,815 et 1,805. Ce sont les plus hauts cours qui aient été atteints depuis l'origine de l'institution. Le Crédit foncier algérien se traite à 750. On cote 1,950 et 1,955 sur l'action du Suez qui est en reprise.  
 Un vil courant d'affaires s'établit sur les obligations de la Rente Mutuelle. Les capitaux sont attirés par l'élevation du revenu, la parfaite solidité du titre et les avantages tout exceptionnels qu'offre la prime de remboursement.  
 Les demandes continuent à affluer sur les obligations de la Société des Eaux d'Hyères. Les contrats d'abonnement proposés suffisent et au-delà à assurer le service d'intérêt et d'amortissement.  
 C'est un placement de premier ordre.  
 Le 30 et le 31 mars a lieu la mise en vente de 20,000 actions de la Société commerciale de Transports à vapeur français aux guichets de la Société nouvelle et de ses succursales. La subvention à recevoir de l'Etat en exécution de la loi sur la marine marchande suffit à assurer un revenu de 14 à 12 0/0 du capital social.  
 Le Crédit général français a acquis un certain nombre d'actions des grands Moulins de Corbeil. Ces établissements ont été payés par la Société anonyme au prix de 9 millions; les immeubles seuls représentent la majeure partie de ce prix.  
 Le Crédit mobilier fait 802. Cette hausse est due à l'homologation, par le tribunal, de la convention conclue par cette Société avec la Compagnie Immobilière.

**SAUMUR**

Il y a cinquante ans.

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.**

Par ordonnance du roi Louis-Philippe, en date du 7 janvier 1831, sont nommés au Conseil d'arrondissement de Saumur :  
 MM. Persac, Delavau-Saillan, président du Tribunal civil; Huard-Lambert, juge au Tribunal de commerce; Bonnemère-Targé, Courtilier-Bonnemère, Allain-Targé, conseillers à la Cour royale d'Angers; Lieutaud, Bourgeois père, Thoreau de la Martinière; Peltier, notaire à Saumur; Grignon-Dumoulin (Augustin).

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

**FÊTE DE CHARITÉ.**

La grande mascarade organisée par les jeunes gens de Saumur partira dimanche, à 4 heures, du Champ-de-Foire, et suivra l'itinéraire ci-après :  
 Rue du Champ-de-Foire, rues de Bordeaux, d'Orléans, Beaurepaire, Saint-Nicolas, place de la Bilange, pont Cessart, rue Nationale, pont Napoléon, place de la Gare.  
 — Retour. — Rue de la Comédie, quai de Limoges, place du Bellay. — Retour. — Rue de la Tonnelle, place Saint-Pierre, rue du Puits-Neuf, rue Saint-Jean, partie de la rue d'Orléans, carrefour de la Poste, rue du Portail-Louis, place Dupetit-Thouars, rue du Petit-Versailles, place de l'Arche-Dorée, rue Verte, Champ-de-Foire.  
 Le soir, retraite aux flambeaux.

**THÉÂTRE DE SAUMUR.**

Nous apprenons que la pièce en vogue du Palais-Royal, *Divorçons*, comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Victorien Sardou et Emile de Najac, sera représentée lundi prochain sur notre scène.  
 Pour cet ouvrage, monté avec le plus grand soin, la direction du théâtre a engagé des artistes en représentation et acquis un privilège spécial pour Angers et Saumur.  
 Le rôle de *des Prunelles* sera joué par M. Regnier, de l'Odéon, et celui de *Cyprienne* par M<sup>lle</sup> Mary-Pagel.  
 Nous publierons la distribution complète.

**VOLONTARIAT EN 1884.**

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante à MM. les préfets :

« Messieurs, afin de vous mettre à même d'éclairer, dès à présent, les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1884, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat, pour l'exécution de la loi du 27 juillet 1872.

« Tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

« Cette obligation est la même pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 ; pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi, et pour ceux qui, ayant été refusés pour cause d'aptitudes physiques lorsqu'ils s'étaient présentés pour contracter l'engagement conditionnel dans l'année qui a précédé celle de leur tirage au sort, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

« Ce dépôt doit être effectué du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août. Passé cette époque, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1884, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

« Les commissions d'officiers de troupes à cheval, chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août inclus.

« La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 29 août.

« La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route, seront fixés ultérieurement. »

**Dévezé.** — Lundi, au village de la Nivèdière, commune de Dévezé, la femme Aubéux eut l'imprudence de laisser ouvert le puits de son jardin, auprès duquel s'amusaient sa petite fille, âgée de 2 ans. Tout-à-coup l'enfant disparut dans le gouffre.  
 Malgré la promptitude des secours, cette pauvre petite fut retirée sans vie et M. le docteur Gaudrez, de Doué, appelé à la hâte, ne put que constater la mort.

Une circulaire ministérielle vient d'être envoyée aux recteurs d'Académie, pour les inviter à consulter les Facultés de leur ressort, au sujet d'une réforme à l'étude, intéressant les examens des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences.

On sait que ces examens sont divisés en épreuves écrites et orales, qui sont actuellement subies aux sièges des différentes Facultés. Il s'agirait de convoquer, à l'avenir, les candidats aux chefs-lieux des départements, où ils seraient appelés à y faire les compositions écrites. Tous les sujets de ces épreuves, au lieu de varier avec les Facultés, seraient désormais identiques pour toute la France et pour chaque série de postulants. Les copies des intéressés seraient transmises, sous pli cachetés, aux professeurs de la Faculté compétente chargés de les corriger comme par le passé. On inviterait alors les admissibles à venir dans la ville où la Faculté est établie, pour subir l'épreuve orale.

**Faits divers.**

Nous lisons dans le *Moniteur orléanais* :

« Depuis deux jours, un individu, venu on ne sait d'où et muni d'une autorisation régulière, parcourt les rues de la ville d'Orléans dès que la nuit est venue, et, d'une voix renouvelée de celle de Jean Hiroux, crie un odieux et infâme libelle contre les honorables ministres du culte catholique. Cet individu accentue davantage son ignoble et calomnieuse déclamation chaque fois qu'il aperçoit une soutane ou qu'il approche d'une église, voire même d'un établissement religieux.

« Et cela se fait impunément, et ces ordures se vendent librement sur la voie publique, et l'autorité le tolère, sans se soucier des justes plaintes des pères de famille, sans tenir compte du dégoût public et de la réprobation générale. »

On nous signale des scandales analogues dans presque tous les départements.

Il y a une loi, vraiment existante celle-là, qui punit l'outrage aux cultes reconnus et aux ministres de ces cultes. Que font donc les parquets ?

Un double déraillement s'est produit lundi soir, vers dix heures, sur la ligne de l'Est, un peu au delà de la gare de Bondy, près Paris. Le train de banlieue n° 73 a rencontré un wagon vide qui, pour une raison inexpliquée, se trouvait sur la voie. La machine a déraillé et est venue heurter la machine du train de banlieue n° 70 qui venait en sens contraire. La machine de ce dernier train a également déraillé; 22 personnes ont été blessées, dont 2 grièvement. L'une des deux personnes grièvement blessées est morte mardi matin. C'est une femme qui se trouvait dans le train avec sa fille. Par un heureux hasard, cette dernière n'a même pas été blessée. On espère, qu'à moins de complications imprévues, aucun autre blessé ne succombera.

Le *North american*, de Philadelphie, publie sur le capitaine Boyton des renseignements qui font présumer que le célèbre nageur a péri dans la récente guerre entre le Pérou et le Chili.

Paul Boyton avait accepté du gouvernement du Pérou la mission de surveiller un service de torpilles, moyennant une rémunération considérable. Depuis, on n'a plus rien appris de lui, bien qu'il eût l'habitude d'écrire régulièrement chaque semaine à un de ses amis, à Philadelphie.

La dernière lettre qu'il lui a envoyée contenait son testament; il disait dans cette lettre que l'ennemi s'avancait et qu'il ne croyait pas qu'il survivrait à la bataille. Son long silence inquiète ses amis qui, dit le journal américain, n'ont plus reçu de ses nouvelles depuis le jour de Noël.

**QUESTIONS AGRICOLES.**

**LE BÉTAIL AMÉRICAIN.**

Le prix de revient du bled aux États-Unis est seulement de 5 fr. 45 l'hectolitre, ce qui permet à l'agriculteur américain d'obtenir de fort beaux bénéfices. Mais une grande source de richesse pour le nouveau continent, c'est son bétail. M. Léon Chotteau, qui a visité les États-Unis et y a étudié tout particulièrement la question du bétail, nous a rapporté des documents du plus haut intérêt. Nous allons citer quelques-uns des chiffres qu'il nous a communiqués :

Au mois de janvier 1879, on comptait, aux États-Unis, 33 millions de bestiaux, dont 12 millions de vaches laitières et 24 millions de bœufs et autres bestiaux. Les cinq États possédant le plus de bœufs sont : le Texas, le Missouri, 1,632,000 ; le Iowa, 1,336,000 ; l'Illinois, 1,223,000, et la Californie, 1,040,000.

A la même époque, le nombre des moutons, aux États-Unis, était de 38 millions, dont 6,889,000 en Californie; 4,560,000 au Texas. On comptait alors près de 11 millions de chevaux, dont 1 million dans l'Illinois, 4 millions au Texas.

M. Chotteau, en révélant que la France a reçu en 1879, de la Belgique, 304,320 têtes de bétail valant 30,828,747 francs, et de l'Allemagne 764,114 têtes valant 41,657,762 francs, pense avec juste raison qu'il conviendrait de ralentir le mouvement d'importation venu de l'Allemagne et d'imiter l'Angleterre, qui ne recevait, en 1875, que 440 têtes de bétail des États-Unis, et qui enregistrait, en 1879, plus de 70,000 bestiaux américains.

Nous parlons du Texas. M. Léon Chotteau, qui a vécu dans cette contrée, nous disait qu'il avait admiré la rapidité de la transformation de ce beau pays. Ceux qui possèdent des terres là-bas, ajoutait-il, n'ont qu'à attendre quelques années, c'est une fortune qu'ils posséderont avant peu.

La concurrence américaine est sérieuse, cela n'est point douteux, mais elle n'aura pas les tristes conséquences que l'on redoute; pour cela, il faut que la France examine froidement la situation, et qu'elle achète aux Américains les bestiaux dont elle a besoin, au lieu de les importer d'Allemagne.

D'après tous les renseignements, de quelque part qu'ils nous parviennent, que nous consultions le remarquable travail de M. Barral, sur l'agriculture au Texas, dans les comtés de Parker et Palo-Pinto; que nous lisions le rapport des commissaires anglais,

M. Read et Pell; que nous écoutons M. Léon Chotteau, notre intrépide compatriote, nous devons nous rendre à l'évidence et constater qu'au Texas, une des parties les plus fertiles de États-Unis, la terre vierge y donne des récoltes admirables; le bétail, par troupeaux considérables, y prospère.

**BOURSE DE PARIS**

DU 23 MARS 1884.

Rente 3 0/0 . . . . .	84 55
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	86 70
3 0/0 amortissable (nouveau) . . . . .	85 70
Rente 4 1/2 . . . . .	114 25
Rente 5 0/0 . . . . .	121 15

On sait que si la population parisienne n'a rien à désirer sous le rapport de la quantité de ses approvisionnements, il n'en est pas toujours de même, malheureusement, au point de vue de la qualité. La falsification s'étend à beaucoup de denrées alimentaires, et c'est surtout le lait qui a souffert de nombreuses sophistications. Cette situation n'est pas, on le comprend, sans danger pour l'hygiène publique, car, quelles que soient les mesures prises par l'autorité, il n'a pas encore été possible de remédier d'une façon satisfaisante à un état de choses déplorable pour la santé générale. Un seul remède a paru jusqu'ici sérieusement efficace : c'est que le commerce de chacune des denrées qui entrent dans l'alimentation parisienne fût centralisé, de façon à ce que les vérifications ordonnées par les règlements de police eussent lieu avec facilité et surtout avec rapidité. Nous apprenons que, pour le lait au moins, dont la consommation quotidienne est si importante, cette amélioration est sur le point d'être réalisée. Une Société qui prend le titre de *Société générale de Laiterie* vient de se constituer, comprenant les trente-trois laitiers en gros qui sont déjà maintenant en possession presque exclusive du commerce du lait de Paris.

Cette Société, constituée au capital de 12 millions et demi, offre à l'épargne, par l'intermédiaire de la *Banque du Midi*, 15,000 actions de 525 francs. Nous ne doutons pas que cette création ne reçoive du public l'accueil hautement favorable qu'elle est en droit d'en attendre, car, outre qu'elle comporte un placement sûr et lucratif reposant sur un commerce de première nécessité, et n'ayant rien à redouter des crises politiques ou autres, il s'agit encore et surtout de faire œuvre de moralité publique en assurant à la santé d'une population de deux millions d'habitants une sécurité qu'elle n'a pas encore connue jusqu'ici.

**Abonnement gratuit.**

Toute personne abonnée à un journal quelconque recevra gratuitement, à titre d'essai, *L'ÉCLAIREUR FINANCIER*, pendant trois mois.

*L'ÉCLAIREUR FINANCIER* (7<sup>me</sup> année) est indispensable aux porteurs de titres; il paraît tous les samedis, publie les listes officielles de tous les tirages et donne des renseignements précis sur toutes les valeurs.

Pour recevoir cette utile publication, il suffit d'envoyer la bande d'adresse du journal auquel on est abonné, au Directeur de *L'ÉCLAIREUR FINANCIER*, 45, rue Vivienne, à Paris.

**N'ACHETEZ RIEN**  
 sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
 C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
 Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

Emission d'Obligations Communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 DE 100 FRANCS ET DE 500 FRANCS, au porteur ou nominatives.

Ces Obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 FRANCS pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 FRANCS pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort, qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : A Paris, au CRÉDIT FONCIER, dans les départements, AUX TRÉSORIERS GÉNÉRAUX ET AUX RECEPTEURS PARTICULIERS, semestriellement les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1<sup>er</sup> avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues : A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ; DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**ASTHME**  
 SUFFOCATION  
 et TOUX  
 Indication gratuite franco.  
 Ecrire à M. le C<sup>ie</sup> CLERY  
 à Marseille.

# SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

## REVALESCIENCE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, languens, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le D<sup>r</sup> Rouh, Mé-

decin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescience est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescience. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core N° 98.714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-

tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON FRYCLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N° 63.476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99.625. — Avignon. La Revalescience de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 5 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi : LA REVALESCIENCE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-

chissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes CUIVS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIENCE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; à Paris, Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (748)

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

### VENTE

Sur saisie immobilière.

- 1° D'une MAISON et DÉPENDANCES, situées à Doué-la-Fontaine, rue de Cholet;
- 2° D'un MORCEAU DE TERRE, au canton de la Levée, commune de Doué;
- 3° De plusieurs MORCEAUX DE VIGNE, au canton de la Masse;
- 4° D'un MORCEAU DE VIGNE, au Plantis-Neuf;
- 5° D'un autre MORCEAU DE VIGNE, à la Place-a-Fumier, ces trois derniers articles situés commune des Verchers.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le samedi trente avril mil huit cent quatre-vingt-un, à midi.

On fait savoir :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M. François Preust-Lecomte, cultivateur, demeurant à Douces,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12; Il sera procédé, le samedi trente avril mil huit cent quatre-vingt-un, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située ville Doué, rue de Cholet, comprenant quatre chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, grande cour avec portail donnant sur la rue de Cholet, vastes caves se trouvant sous la maison, sous la cour et sous la rue de Cholet, dont plusieurs servant d'écurie et de grange, jardin et terrain; le tout en un seul tenant, d'une contenance d'environ dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord M<sup>e</sup> Mangonneau, au midi la rue de Cholet, au levant les mineurs Bégault et au couchant M. Thomas Villiers.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, situé au canton de la Levée, commune de Doué, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord un chemin, au midi M. Maillet, au levant veuve Végier et au couchant M. Pannseau.

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci. 25 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

1<sup>er</sup> Un morceau de vigne, situé au canton de la Masse, commune des Verchers, joignant au nord Lethuille, au midi Carré, au levant Vastio, au couchant Borit, contenant huit ares quatre-vingts centiares;

2<sup>e</sup> Un morceau de vigne, au canton de la Masse, commune des Verchers, contenant treize ares vingt centiares, joignant au nord Carré, au midi Filocheau, au levant Guillon, au couchant Gaspault;

3<sup>e</sup> Un morceau de vigne, situé au canton de la Masse,

à reporter. 525

Report. 525  
commune des Verchers, contenant onze ares, joignant au nord et au midi veuve Borit, au levant un sentier, au couchant Vastio-Robreau;

4<sup>e</sup> Un morceau de vigne, situé au canton de la Masse, commune des Verchers, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Carré, au levant veuve Anger, au couchant Filocheau. Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250 fr.

4<sup>e</sup> Lot.

1<sup>er</sup> Un morceau de vigne, situé au Plantis-Neuf, commune des Verchers, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord Lethuille, au midi Anger, au levant Clée, en couchant veuve Anger;

2<sup>e</sup> Un morceau de vigne, situé au lieu dit la Place-a-Fumier, commune des Verchers, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant un chemin, au midi Robreau, au nord Ferrand. Sur la mise à prix de quarante francs, ci. 40 fr.

Total des mises à prix : huit cent quinze francs, ci. 815 fr.

#### PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de Bourrasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, du cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré; Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-un, volume 30, numéros 5 et 6;

Par exploits de Bourrasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, et Bourrasseau, huissier à Saumur, en date du vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-un, enregistrés, sommation de prendre communication du cahier des charges et d'assister à la publication dudit cahier des charges ont été faites :

- 1<sup>er</sup> A M<sup>e</sup> veuve Bégault, partie saisie;
- 2<sup>e</sup> A M<sup>lle</sup> Louise Dalençon, domestique, demeurant ville de Doué, créancière inscrite;
- 3<sup>e</sup> A M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur;

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie, au bureau des hypothèques de Saumur, les vingt-trois et vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-un.

#### DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1<sup>er</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué, pour-
- 2<sup>e</sup> Et au greffe du tribunal civil de

Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-un.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-un, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (208) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

En l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur,

Le dimanche 3 avril prochain, à midi précis.

Par suite de conversion de saisie immobilière,

### UNE MAISON

Située rue et place Dupetit-Thouars,

Occupée par M<sup>e</sup> veuve Ribault-Avrillon.

Mise à prix : 18,000 fr.

### OFFICE D'HUISSIER

A CEDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>e</sup> CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M<sup>e</sup> BOURRASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UN JARDIN

Entouré de murs avec espaliers en plein rapport,

Contenant 5 ares 50 centiares; Une CHAMBRE et une VOLIÈRE en dépendent;

Le tout avenue de la Vendée. S'adresser à M. Rosset, même avenue. (909)

### MACHINES A COUDRE

VÉRITABLES SINGER

Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. FRENZEL, rue de la Visitation, 56. (99)

### FUMIGATEUR

Anti-Asthmatique

Prix: 2<sup>fr</sup> 50 PAPIER Prix: 2<sup>fr</sup> 50

36 Séances COMPOSÉ DE 11 PLANTES 36 Séances

Remède infailible

contre l'Asthme, les Quintes de Toux, les Suffocations.

Préparé par M. A. LEGRAND

Ph<sup>o</sup> de l'École supérieure de Paris

ET EXPÉRIMENTÉ AVEC SUCCÈS DEPUIS 5 ANS

à la M<sup>o</sup> Médicale ENCAUSSE & CANESIE

Fondée en 1869

57, rue Rochechouart, Paris

En vente dans toutes les Pharmacies

S'adresser, pour toutes demandes et Commissions :

M<sup>o</sup> COUTELLIER, PAER & C<sup>o</sup>

45, Faubourg Montmartre, Paris

Dépôt à Saumur chez M. ERNOUL.

### LA SOCIÉTÉ ANONYME

d'Approvisionnement Général

(Capital : 500,000 Francs)

206, rue d'Allemagne

Marché de la Villette, PARIS

Informe MM. les Marchands de Porcs, qu'à partir de ce jour, elle ne fera uniquement que la Vente à Commission, moyennant 1.50 par tête de porc.

Les commissionnaires vendeurs de la Société sont toujours MM. DALMAGRE et PILLARD. (198)

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0.60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0.60 cent.

### EN PURIFIANT LE SANG

Les PILULES DÉPURATIVES de GOLLIN ont des efficacités dans toutes les Maladies. Elles ont pour objet le préservatif le plus sûr des nombreuses affections de l'Appareil : Bronchites, Phthisie, Congestions, Arthrites, Rhumatismes, Gouttes, etc. — Une chaque pilule est imprimée le nom GOLLIN. — Toute boîte ne portant pas le nom GOLLIN sur l'étiquette et sur la bande au verso blanche l'entourant devra être considérée comme une contrefaçon dangereuse et refusée par les malades faisant usage de ce précieux médicament. — Chaque boîte est vendue, comme par le passé, le Mode d'emploi en 4 langues portant la signature GOLLIN revêtue du timbre officiel de l'Etat, français, et de la bande au verso, garantie de l'Etat, français. — 2<sup>e</sup> la boîte, 7 centimes son livre : Nouveau Guide de la Santé. — Dans TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Avec l'ARGENT DIALYSÉ BOSCO on peut argenter chez soi, avec facilité et économie, couverts, flambeaux, lanternes, bronzes, bijoux, etc. — Plaques-Médailles d'or. Prix : 1<sup>fr</sup> 50, triple face, 3<sup>fr</sup> 50. Se trouvent, tous les marchands. Env. franco contre mandat ou timbres adress. à M. BOSCO, 59, r. Bonaparte, Paris.

## Le Journal des Tirages Financiers

(11<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Trés-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Études approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

A L'CHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

## UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

93,000 Abonnés  
FRANCS 16 pages de  
par an  
Liste  
des  
 Tirages  
 Financiers  
 BANQUE DES COMMUNES  
 15, CHANSSÉE-D'ANTIN, PARIS  
 EST ENVOYÉ GRATUITEMENT  
 Pendant 2 mois sans aucune adresse préalable

10 PAGES DE TEXTE  
PAR AN  
50 CENTIMES  
UN NUMÉRO PAR SEMAINE  
LE CRÉDIT PARISIEN  
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres  
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS  
Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.  
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.  
ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

## PLUS DE TÊTES CHAUVES

MAU MALLERON, seul inventeur (Prop<sup>o</sup> des Brevets) pour les applications de fabrication de Hauts Écroulements, 44 Médailles (20 en Or). — Traitement spécial du cuir chevelu. — Remède immédiat de la chute des cheveux, repousse capillaire à tout âge (forfait). AVIS AUX DAMES : Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. Gratis renseignements et prospectus. P. MALLERON, chimiste, r. de Rivoli, 88. — AVIS IMPORTANT : Les dames qui ont un cabinet ou procédé chimique inefficace qui cause immédiatement tous poils et cheveux à disparaître, chez les dames, ou ne peut qu'après encore — on peut appliquer au même. Noyaux 77, Rue de Valenciennes à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.